



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 7 JUIN 2018 -

### DÉCISION N° 18 - 06 - 041

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 mai 2018 s'est réuni le jeudi 7 juin 2018 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

#### Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

#### **Décision 1 : Le transfert en pleine propriété du centre d'incendie et de secours de Le Cergne auprès du SDIS de la Loire.**

Le bureau du conseil d'administration, lors de sa séance du 18 janvier 2013, avait décidé de solliciter un notaire pour effectuer le transfert en pleine propriété de ce centre d'incendie et de secours.

Il est ici proposé de modifier la procédure envisagée et ainsi de rédiger un acte administratif et non un acte notarié tel qu'initialement prévu.

En effet, en commun accord avec la Ville de Le Cergne, cette modification de procédure permettrait à l'établissement public départemental de ne pas engager des frais d'acte notarié.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau du conseil d'administration autorise le Président à signer l'ensemble des documents y compris l'état descriptif de division en volumes constituant l'acte de transfert de propriété du centre d'incendie et de secours de Le Cergne auprès du SDIS de la Loire.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Première Vice-présidente du conseil  
d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Marianne DARFEUILLE